

QUAND JOIGNY ETAIT CHEF-LIEU D'ARRONDISSEMENT (1800-1926)

Par Madeleine BOISSY

"Le propos de cet article n'est pas l'étude des fonctions des sous-préfets en poste à JOIGNY au XIX siècle mais il a pour but de montrer certaines difficultés rencontrées par l'Administration départementale et les élus municipaux de notre petite ville, quand il fallut trouver un édifice susceptible d'abriter décentement les sous-préfets et les services qu'ils dirigeaient".

L'ORGANISATION DE LA FRANCE AVANT 1789

La division de la France en départements n'a que deux siècles. Sous l'Ancien Régime notre pays était partagé en provinces de superficies inégales assujetties à des systèmes financiers différents selon que la province considérée était "Pays d'Etat" ou "Pays d'Electio[n]".

Les "Pays d'Etat" situés surtout à la périphérie du royaume (39 à la fin du XVIII^e siècle) avaient à leur tête un gouverneur (1) ou lieutenant-général représentant le roi qui le choisissait parmi les Princes de sang ou la haute noblesse. Il était chargé de pouvoirs militaires, administratifs et financiers qu'il partageait avec une assemblée provinciale élue. Ensemble ils fixaient, répartissaient et levaient les impôts puis versaient au roi les sommes fixées par celui-ci. Ils rendaient la justice en se référant au droit écrit issu du droit romain. Ils réglaient au mieux les questions religieuses en accord avec les prélats en charge des diocèses.

Au cours des siècles les pouvoirs des assemblées provinciales tendirent à prendre de plus en plus d'importance jusqu'à inquiéter la puissance royale. Henri IV les surveilla de très près et Richelieu réussit à réduire leur rôle à des prérogatives honorifiques. Quant à Louis XIV il fit des gouverneurs, des gens de cour plus souvent à Versailles que dans leurs provinces.

1.- Au XIV^e siècle les gouverneurs furent surtout investis à l'origine de pouvoirs militaires et chargés de la protection de " leurs états" qui étaient des provinces frontières



La France en 1789

Mais la plus grande partie de la France était composée de "Pays d'Election" ou Généralités (179 à la veille de la Révolution). Ils étaient administrés par des fonctionnaires choisis par le monarque avec mission de faire exécuter les ordres royaux. A leur tête régnait un superintendant ou surintendant tout puissant. Ces généralités étaient divisées en bailliages où se rendait la justice régie par le droit coutumier, en diocèses pour les affaires religieuses, en élections pour le recouvrement des impôts.

Les surintendants, très souvent sans scrupules, prélevaient sur le peuple des taxes bien supérieures à celles exigées par le roi, et ainsi, s'enrichissaient outrageusement au détriment de la population qui n'avait, dans ces "Pays d'Election", aucun droit de représentation politique et se trouvait lésée par rapport à celle des "Pays d'Etat".

Tous les français n'étaient donc pas soumis aux mêmes obligations; ils abordèrent la fin du XVIIIème siècle révoltés par les injustices sociales et fiscales et par une centralisation excessive du Pouvoir.

Joigny et ses environs ne jouissaient pas du meilleur régime puisqu'ils étaient rattachés à un Pays d'Election et dépendaient:

- de la Généralité de Paris
- du Bailliage de Montargis depuis 1642 (2)
- et du Diocèse de Sens.

ORGANISATION ADMINISTRATION REVOLUTIONNAIRE :

1789 ! Eclate la Révolution et avec elle l'émergence d'autres pouvoirs. Le 17 Juin l'Assemblée Nationale issue de la réunion des députés délégués aux Etats Généraux du 5 Mai précédent, décide de donner à la France des institutions différentes, identiques pour tout le territoire. Elle se transforme le 9 Juillet en Assemblée Constituante chargée d'élaborer la Constitution et ses lois destinées à régir la France nouvelle.

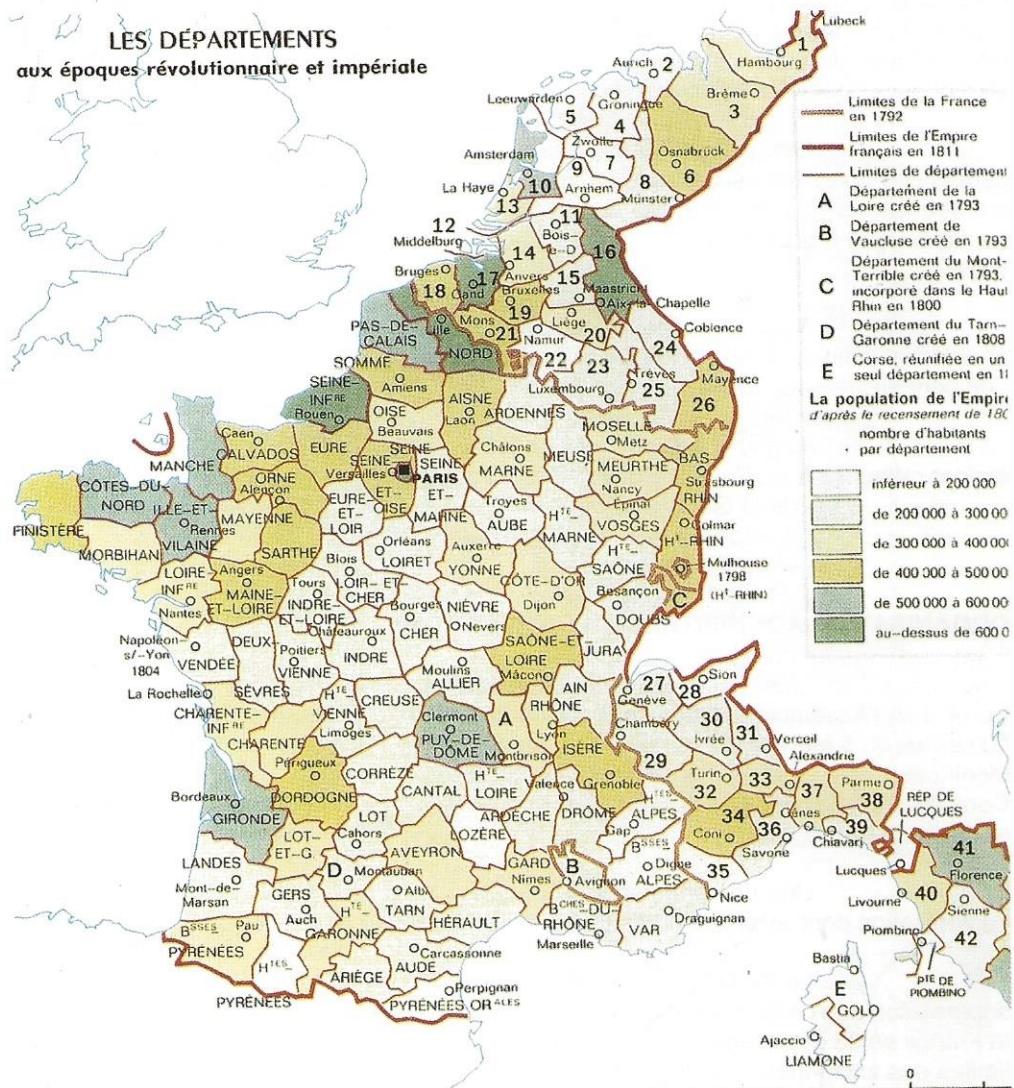
Une des premières de ces lois vise à soustraire la Nation à l'extrême centralisation dont avait si longtemps souffert l'ensemble des régions.

Le 22 Décembre 1789 puis le 15 Janvier 1790 les députés votent la suppression des divisions territoriales de l'Ancien Régime et décrètent le découpage de la France en 83 départements (3) délimités avec précision compte-tenu, si possible, des limites des anciennes provinces. Des noms leur sont attribués selon leurs particularités géographiques : noms de montagnes, de mers les bordant, de cours d'eau qui les irriguent. Joigny devient alors une des villes du département de l'Yonne formé par la réunion de régions détachées de plusieurs provinces voisines.

2.-Avant cette date le Jovinien était rattaché au Bailliage de Troyes; Au Moyen-Age les comtes de Joigny étaient les premiers vassaux des Comtes de Champagne

3.-A la fin du règne de Louis XV, en 1764, René Louis Marquis d'Argenson avait suggéré ce découpage territorial dans un ouvrage intitulé "Considération sur le Gouvernement de la France et renouveau des institutions provinciales et locales"

LES DÉPARTEMENTS aux époques révolutionnaire et impériale



Départements hors de France

- 1. Bouches-de-l'Elbe
- 2. Ems Oriental
- 3. Bouches-du-Weser
- 4. Ems Occidental
- 5. Frise
- 6. Ems-Supérieur
- 7. Bouches-de-l'Yssel
- 8. Lippe
- 9. Yssel-Supérieur
- 10. Zuiderzee
- 11. Bouches-du-Rhin
- 12. Bouches-de-l'Escaut
- 13. Bouches-de-la-Meuse, 1810
- 14. Deux-Néthes
- 15. Meuse-Inferieure

- 16. Roer
- 17. Escaut
- 18. Lys
- 19. Dyle
- 20. Ourthe
- 21. Jemmapes
- 22. Sambre-et-Meuse
- 23. Forêts
- 24. Rhin-et-Moselle
- 25. Sarre
- 26. Mont-Tonnerre
- 27. Léman
- 28. Simplon
- 29. Mont-Blanc
- 30. Doire

- 31. Sésia
- 32. Pô
- 33. Marengo
- 34. Stura
- 35. Alpes-Maritimes
- 36. Montenotte
- 37. Gênes
- 38. Taro
- 39. Apennins
- 40. Méditerranée
- 41. Arno
- 42. Ombrone
- 43. Trasimène
- 44. Tibre

Autour de l'Auxerrois et l'Aillantais sont regroupés :

- le Pays d'Othe autrefois Champenois
 - le Sénonais séparé de l'Île de France
 - la Puisaye et le Nord du Morvan détachés du Comté Nivernais
 - le Tonnerrois dépendant du Diocèse de Langres
- et l'extrême nord du ci-devant Duché de Bourgogne.

C'est la rivière Yonne et ses nombreux affluents qui forment le lien entre ces pays géologiquement différents.

Le 26 Février suivant, les mêmes députés décident le découpage des départements en circonscriptions à qui sont attribués des pouvoirs administratif et politiques destinés à renforcer leur autonomie. Le département de l'Yonne se voit partagé en 8 circonscriptions (Auxerre, Avallon, Joigny, Saint Florentin, Sens, Tonnerre, Villeneuve l'Archvêque et Villeneuve sur Yonne.)

Reste à désigner la ville qui sera le centre administratif de ces circonscriptions. Elle devra répondre à des caractéristiques précises : avoir une certaine importance, un ravitaillement facile, jouir d'une position centrale par rapport aux autres villes situées à la périphérie du département et se trouver reliée à elles par des voies de communications directes. Seules, les agglomérations d'Auxerre et de Joigny répondent à ces exigences.

Gillet de la Jacqueminière, député de Joigny à l'Assemblée Nationale, va proposer et défendre âprement la candidature de la cité maillotine; mais en vain ! C'est Auxerre qui devient chef-lieu du département de l'Yonne nommé parfois sur certains documents "*Département de l'Auxerrois*". Joigny doit se contenter d'un second rôle.

Mais le régime révolutionnaire se durcit, engendre excès et violences sanglantes. La fuite de Louis XVI, son arrestation à Varennes, son enfermement au Temple, l'entrée en Lorraine des armées ennemis venues au secours du roi, la levée en masse des Volontaires de 92 vainqueurs à Valmy conduisent l'Assemblée Législative à convoquer une assemblée constituante, la CONVENTION, composée de 749 députés en majorité révolutionnaires.

Premières mesures prises par la Convention : vote de la chute de la Royauté et institution de la Première République le 21 Septembre 1792. Trois jours plus tard elle décrète l'emploi d'un nouveau calendrier qui fixe au 22 Septembre le premier jour de l'An I de la République (4)

Avec la Convention commence une ère de grandes innovations dans les domaines politique, institutionnel, militaire, scolaire, économique... mais c'est hélas également une période de troubles, de rivalités politiques et sociales, de dictatures successives exercées par des factions révolutionnaires ou réactionnaires.

4.- Calendrier que nous emploierons dans cet article jusqu'à l'avènement de l'Empire.

sonnages: administrateurs et juges de toute la France, deviennent des fonctionnaires soumis au devoir d'obéissance.

C'EST LE RETOUR TOTAL A LA CENTRALISATION DES POUVOIRS que les hommes de la Révolution avaient cru abolir définitivement.

Le département de l'Yonne se voit partagé en 5 arrondissements dont celui de Joigny qui va, dès lors, abriter la sous-préfecture et, la ville devoir loger ses sous-préfets successifs pendant 126 ans.

UN LIEU POUR LA SOUS-PREFECTURE JOVINIENNE

Le premier souci des administrateurs du département et de la municipalité jovinienne est de trouver, dans un lieu approprié de la ville, un bâtiment digne d'abriter la résidence privée du sous-préfet, son bureau et ceux de ses subalternes puis de le faire acquérir par le département après approbation du ministre de l'intérieur.

Les recherches dureront plus de cinquante ans. Plusieurs projets seront envisagés sans aboutir et la solution consistera en locations successives de propriétés ou de locaux situés dans différents quartiers de la vieille ville. La municipalité permettra, même en 1806 au sous-préfet d'origine jovinienne, Jean Baptiste LACAM, d'installer exceptionnellement et provisoirement ses bureaux dans une partie de l'hôtel de Ville de Boffrand et de les faire correspondre avec sa demeure personnelle contiguë en perçant une porte sur le second palier de l'escalier dudit hôtel (5) Ce ne fut qu'une solution provisoire qui obligea à se mettre en quête de locations possibles. Mais l'inadaptation des demeures louées, le mauvais état de certaines seront à l'origine de nombreux déménagements et même de litiges avec la municipalité. Ainsi en 1824 le maire Antoine CHAUDOT fait savoir au sous-préfet BUSSON que la municipalité refuse d'assumer toutes les charges concernant les locaux qu'il occupe.

Entre 1822 et 1825 la sous-préfecture change plusieurs fois de lieu, nous apprend une lettre du Conseil d'Arrondissement en date du 1er Juillet 1825.

"Depuis 3 ans les locaux et les archives de la sous-préfecture ont changé maintes fois d'emplacement parce que les maisons où ils étaient ont été vendues...." et le sous-préfet a dû accepter ce qu'il trouvait. Ainsi s'est-il réfugié "dans une maison qui ne convenait en aucune manière, ni aux bureaux placés au dessus d'une vinée, ni aux archives reléguées dans un grenier, ni enfin au sous-préfet par l'exiguïté du local privé; et pourtant cette maison, toute inconvenante qu'elle était, vient d'être vendue!....". Et la lettre se continue ainsi : "Il y a grande difficulté à trouver un édifice satisfaisant car les propriétaires ne veulent bien louer que quelques pièces de leur habitation, se réservant la meilleure partie. Les lieux disponibles sont rares car occupés par des officiers en garnison qui se succèdent à JOIGNY" (6)

5.- Archives municipales - Délibération du C.M. du 19 Avril 1806. Le 5 Mai 1806, Jean Baptiste LACAM, en qualité de sous-préfet procéda à l'installation du Chevalier BILLEBAULT nommé maire de Joigny (délib. C.M. de Joigny).

6.- A.D. de l'Yonne liaison N° 20

Arrestations, condamnations, exécutions capitales engendrent "La TER-REUR" qui ne se terminera qu'avec la mort de Robespierre le 9 Thermidor An II (27 Juillet 1794).

L'année suivante la Convention prépare une nouvelle constitution qui donne le pouvoir à un autre gouvernement : Le DIRECTOIRE approuvé par plébiscite le 5 Brumaire An 4 (26 Octobre 1795).

Ce nouveau gouvernement n'aura qu'une durée de 4 ans car il lui sera impossible d'enrayer les revers militaires au delà de nos frontières, de juguler les désastres financiers et de lutter à l'intérieur du pays contre le désordre créé en partie par la décentralisation excessive des pouvoirs progressivement instaurés depuis 1789.

L'ADMINISTRATION CONSULAIRE :

Ambitieux, Napoléon Bonaparte profite de la situation pour organiser le 18 Brumaire An VIII (9 Novembre 1799) un coup d'état spectaculaire qui renverse le Directoire. Il institue le CONSULAT à la tête duquel il s'adjuge le titre de Premier Consul.

Il dote alors la France d'une nouvelle Constitution: celle de l'An VIII.

Pour ramener l'ordre il élabore une organisation territoriale différente définie par la loi du 28 Pluviôse An VIII (18 Février 1800).

Cette loi établit la création d'un corps administratif dans chaque département qu'elle prévoit de découper en arrondissements, eux-mêmes divisés en cantons formés d'un nombre variable de communes.

Préfets, sous-préfets, maires à la tête de chacune de ces divisions seront assistés :

- les préfets, par les conseillers généraux
- les sous-préfets, par les conseillers d'arrondissement
- les maires, par les conseillers municipaux.

Tous seront soumis à l'autorité hiérarchique supérieure et leur nomination dépendante de l'approbation du Premier Consul.

Une nouvelle réforme intervient le 27 Ventôse An VIII (18 Mars 1800)

Un décret y précise le rôle du préfet "*qui sera seul chargé de l'administration dans le département où il est nommé; il aura obligation d'exécuter et de faire exécuter par ses adjoints, les sous-préfets, tous les ordres émanant de l'Autorité Suprême*".

Le même jour une autre réforme s'applique à la Justice. Elle remplace les juges élus de la Révolution par des magistrats inféodés au Pouvoir. Tous ces per-

La meilleure solution ne serait-elle pas que le département se rendît acquéreur d'un immeuble, siège définitif de la sous-préfecture?

Or, à la même époque le Chevalier Jean Baptiste BILLEBAULT, ancien maire de la ville, désirait vendre sa demeure sise à l'angle de la Rue Saint Jacques et de la Rue du "Puid (sic) Chardon"(7) avant son départ définitif de Joigny. L'administration se mit de suite en rapport avec Jean Baptiste BILLEBAULT....Les tractations durèrent plus de 2 ans..... sans aboutir. Vendeur et acheteurs ne purent s'entendre sur les conditions financières. Le sieur BILLEBAULT réclamait une somme de 30.000 F. payable en 2 ou 3 années augmentée d'un intérêt de 5%. Sollicitées, les 78 communes de l'arrondissement arrivèrent à réunir 22.800 F. dont 9000 F. votés par la ville de Joigny. Le Conseil Général, à qui une subvention de 10.000 F. fut demandée offrit généreusement.....2.300 F.! soit un total de 25.100F.. Le Chevalier hésita puis finit par accepter tout en imposant une restriction: "*Il libérera les locaux dès la signature de l'acte de vente mais se réservera la jouissance des 4 caves ouvrant sur la Rue du " Puid Chardon" jusqu'à ce qu'il ait vendu tous ses vins vieux ou à faire*". (8)

Services départementaux, sous-préfet et vendeur se déclarèrent d'accord. L'affaire semblait réglée favorablement; cependant la décision définitive appartenait au ministre de l'intérieur qui rejeta ce projet et chargea le préfet de faire connaître son refus au propriétaire. S'ensuivit une série de visites au ministère de l'Intérieur de la part des intéressés, hélas sans résultat! Alors Jean Baptiste BILLEBAULT proposa au sous-préfet BUSSON la location de son habitation pour 1.400F. par an. Monsieur BUSSON lui en offrit 1.000 F. "*qu'il acquitterait, dit-il, sur ses fonds personnels*". Tous ces marchandages indisposèrent le chevalier; il se rétracta et, rapidement, vendit sa propriété au sieur BERNARD qui l'acheta pour l'habiter. L'espoir s'envolait!!

Conseillers d'arrondissement et sous-préfet durent se mettre en quête d'une autre demeure à acquérir.

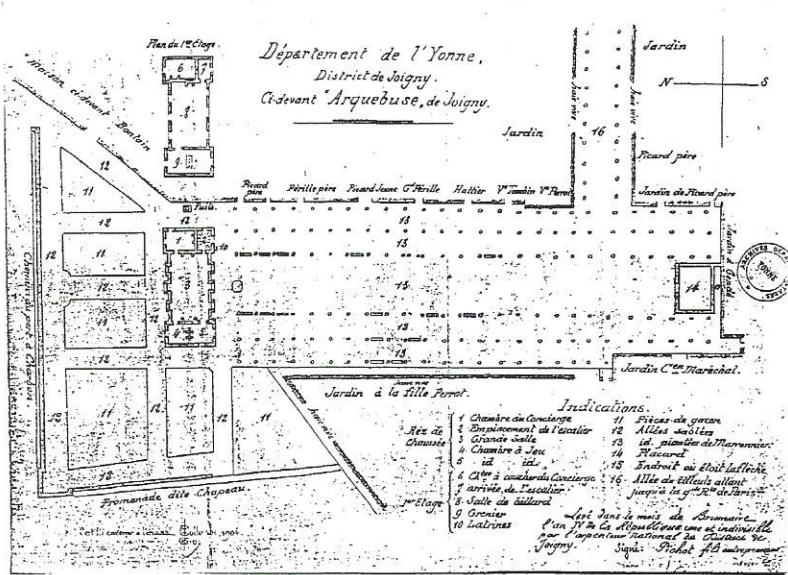
Et voilà qu'au 29 de la Rue Saint-Jacques la maison BOULARD (9) était mise en vente. Cette fois encore les tractations échouèrent. Le vendeur exigeait, sans marchandage possible, une somme de 30.000 F. étant donné la composition de la maison, ses dépendances, le parfait état du tout et l'évaluation faite par l'architecte jovinien LEBLANC requis à cet effet le 25 Juillet 1826 (10). L'administration ne disposait toujours pas d'une telle somme. Nouvelle déception pour notre sous-préfet!

7.- Rue Davier actuelle

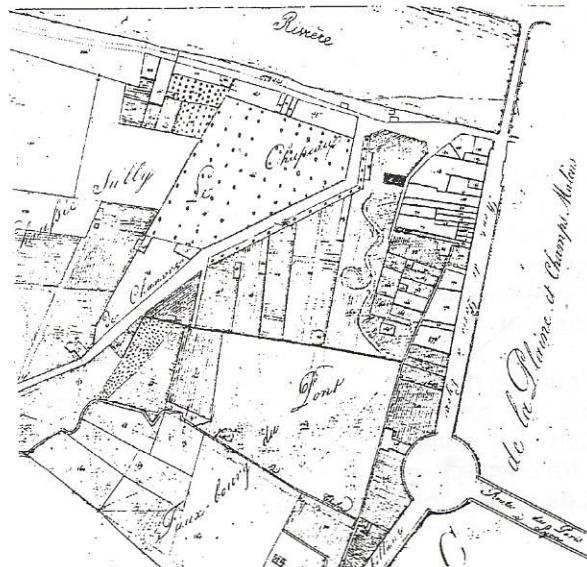
8.- Archives municipales de Joigny. Compte rendu du C.M. du 9 Août 1825

9.- Ancienne maison des Orphelines située face à l'école de Musique.

10.- ADY - 4 N.20 Rapport de l'architecte LEBLANC à la demande du sous-préfet.



Plan de la Propriété de l'Arquebuse en 1794



Maison et Jardins de l'ARQUEBUSÉ sur le PLAN
NAPOLEON.

La seule solution était de trouver à louer un immeuble convenable..... A moins que..... le sous-préfet ne possédât en ville une habitation personnelle suffisamment vaste! En effet au XIXème siècle et même au début du XXème siècle les fonctionnaires supérieurs avaient la possibilité d'installer leurs services dans une partie de leur demeure, d'y exercer leurs fonctions et d'y recevoir le public. Or de 1832 (peut-être même de 1830) à 1840 le sous-préfet n'est autre qu'un jovinien Alexandre LESIRE, descendant d'une très ancienne famille locale et habitant la cité.

Les archives départementales et communales sont muettes en ce qui concerne les lieux affectés à la sous-préfecture entre ces deux dates. Alexandre LESIRE installa-t-il, chez lui, ses bureaux? Nous pourrions le supposer puisque nous savons qu'au cours des années 1839 à 1841 les services de la préfecture payèrent un loyer concernant "*la maison LESIRE, lieu de la sous-préfecture de Joigny*".

La décennie suivante vit les sous-préfets et leurs subalternes encore astreints à maints déménagements. Les états des lieux avant occupation et les baux enregistrés alors permettent de suivre les déplacements successifs : Maisons NOEL, rue dans le Château (1841); CHARIE, quai de l'Yonne (1842); RAGON-PRESSOUILLE, Saint-André (1849), ARRAULT, Place de l'hôtel de Ville (1849); maison LAPIERRE, dite des Capucins , Faubourg Saint Jacques (1850-53). Il fut même envisagé une installation dans quelques pièces du château et de l'ancien Prieuré Notre Dame. On pense également à la maison Davier (ancien Collège Davier 12 rue Saint Jacques) devenue libre depuis le transfert des collégiens dans l'hôpital Saint-Antoine désaffecté. (1848)

Ces changements successifs de lieux, fort coûteux, devenaient préjudiciables au service. L'idée d'achat d'un immeuble réapparut.

Un espoir naît en Août 1850. Madame Veuve HEUX propriétaire de l'hôtel particulier (11) 1, Place de l'hôtel de Ville est disposée à vendre cette propriété, mais celle-ci est bien trop vaste, trop luxueuse et le prix en est si élevé ! 60.000 fr. ! Le projet est irréalisable et immédiatement abandonné; de plus une partie des bâtiments est déjà occupée par les bureaux et l'appartement du conservateur des hypothèques de l'époque, Monsieur Escaffre.

Pourquoi ne pas faire construire un immeuble dont les plans pourraient être adaptés aux fonctions administratives? La famille ARRAULT céderait volontiers un terrain (12) situé, dans le quartier neuf du Faubourg du pont, entre l'Hôpital-Hospice fraîchement rénové et la gare dont les constructions sont tout juste terminées. Les parties intéressées se concertent et commencent à élaborer les plans.

11.- connu actuellement sous le nom d'Hôtel Barry et occupé en 1830 par le Duc de Chartres, fils de Louis-Philippe.

12.- côté des numéros impairs du Faubourg du Pont (Avenue Gambetta) juste avant le rond point de la Résistance appelé alors la Demi-Lune.

15 mai 1841

Entre les deux sénateurs Simon Auguste et M. le percepteur
de l'agriculture de Bassin en récidive à Coigny, il me parle
de l'abbé Paul Louis Jaffier de la Boulaye, juge
justicier au conseil d'Etat sous l'empereur Napoléon, agissant pour
le Comptoir de l'Opportunité à l'Isle-Jourdain, d'autre part.
Il devenait ce qui suit :

Oct 14th

Montréal, 14th Oct 1864
M. Noël Frayeur à doms à Bois en Département de
Lyon pour deux ans au Consulat qui commence
le 1^{er} Octobre. Il a été nommé à ce poste dans le final
de la première partie du temps assigné à Grotte, une étoile
qui doit pourvoir à l'origine l'ordre de châtelain, d'armes et forme
à l'ordre de l'ordre d'Albret.

Oct 2.
Cutter 11. 1000 ft. 1000 ft.

Cette Maison sera finie, en bon état d'entretien, et l'ensemble sera délivré pour la destination, le premier octobre prochain. Cela finira tout.

— A l'heure de chasser un un porc d'entre l'île la Rive de la
petite cascade, une femme, épouse d'un maître-saillant de
Mauguio, ville d'Alès, l'ayant sonnalement prévenu par le
téléphone que son agrandi au deçà de l'ancien office ferait
l'indication forte au dragon du plateau & en lui assignerait pour
l'heure intime le poêle & le granier de l'île. Le lendemain
l'heure établie, il a trouvé à la source forte, à l'ancien office,
l'heure établie, il a trouvé à la source forte, à l'ancien office,

DDV to N?

au fond une Second chambre à couche avec trois Cabinets
deux en garniture, l'autre à bonaparté.

3^e Au deuxi^eme Etage d'un Corridor ayant 2^e gauche deux chambres de Domestique & au fond une chambre d'habitation. C'est à dire

4^e en un cœur avec couronne. Son bâtonnery.
5^e en un cœur & deux jardins pour une terrasse?
6^e Enfin en un cercle pour une Couronne. C'est à l'imitation de la

Conformément aux instructions qui précèdent & aux plans
communiqués au préalable, le capitaine ferme la ligne de front
& par M. le Dr. Baudry, le premier état-major, en bateau
lorsqu'il est formé, il donne la surveillance à l'Amiral R.
Le Dr. Baudry, M. Robet, architecte de l'arrangement
comme à la M. le Dr.

De la Sierra

For further information

9 87

Offruez par Nous Paix de l'Isle, pour le tiers de l'Isle au
mois qui commençait à caire aujor daus Janv. mil huit cent
sept. D'apres et finiront le tiers de l'Isle mil huit cent cinquante
et deux confondu avec le tiers de l'Isle aujor daus Janv. mil huit cent
quarante et un.

Le Béchet

John A. Sherry

C'est alors que Monsieur GAUNE-GENTY, négociant, met en vente l'ensemble de sa propriété qui n'est autre que l'ancienne maison de l'Arquebuse (13) située sur la rive gauche de l'Yonne près du pont St-Nicolas. Nous sommes en 1853.

Immédiatement les projets de construction sont laissés en attente. L'administration préfectorale entre en rapport avec Monsieur GAUNE et en Décembre 1853 l'acte de vente est signé entre le préfet et le vendeur.

L'HOTEL DE LA SOUS-PREFECTURE DU QUAI DE LA BUTTE

L'arrondissement de Joigny possède enfin un immeuble digne des sous-préfets qui seront en poste dans la cité maillotine jusqu'en 1926.

Dès l'entrée en jouissance de la propriété (début 1854) des travaux d'appropriation sont engagés et vont se poursuivre au cours des décennies suivantes afin de rendre la partie administrative plus fonctionnelle, entretenir et moderniser les appartements privés situés à l'étage :

- Avant 1859 construction de murs de clôture et pose d'élégantes grilles enserrant pelouses et massifs devant l'édifice. Au sud de celui ci, aménagement d'un vaste jardin privé (14) planté d'arbres sur l'espace qui formait avant la Révolution le parcours de tir des Chevaliers de l'Arquebuse.

- 1860, réalisation d'une galerie couverte vitrée qui relia le bâtiment principal à l'édifice de droite et servit de jardin d'hiver (15).

- Au fil du temps amélioration du confort au rythme des modernisations successives de la ville.

Les occupants et les joviniens pouvaient être fiers de l'hôtel de la sous-préfecture.

A côté des activités administratives sérieuses qui s'y déroulaient quotidiennement des réceptions fort remarquées réunissaient parfois dans les salons du premier étage, sur invitation du maître des lieux et de son épouse, les personnalités du département, la bourgeoisie jovinienne, les officiers de la garnison.....

Le bal du sous-préfet était l'événement mondain le plus attendu de l'année auquel tout bénéficiaire d'une invitation se devait d'assister. Les journaux locaux de l'époque se faisaient toujours généreusement l'écho de ces festivités qui se perpétuèrent traditionnellement jusqu'à la Grande Guerre.

"Il y a eu Samedi dernier grand bal à l'hôtel de la Sous-Préfecture. Toute la Société de Joigny avait été conviée, et des châteaux environnants, de nombreuses voitures ont amené des invités.

13.- La maison de l'Arquebuse fut vendue par adjudication nationale en 1796 au sieur PICARD, revendue le 20 Nivôse An X (10 Janvier 1802) à PERILLE-LACROIX puis acquise le 21 Août 1831 par GAUNE-GENTY qui apporta quelques modifications aux bâtiments, fit modifier les combles et poser une couverture en ardoise

14.- Le jardin privé aujourd'hui presque totalement disparu s'étendait à l'emplacement du Groupe Scolaire Albert Garnier, de ses cours intérieures et d'une partie de la Rue Albert Garnier.

15.- Cette galerie est très visible sur les cartes postales anciennes. Elle fut supprimée quand Joigny perdit sa fonction de sous-préfecture et que la ville racheta la propriété au département en 1936

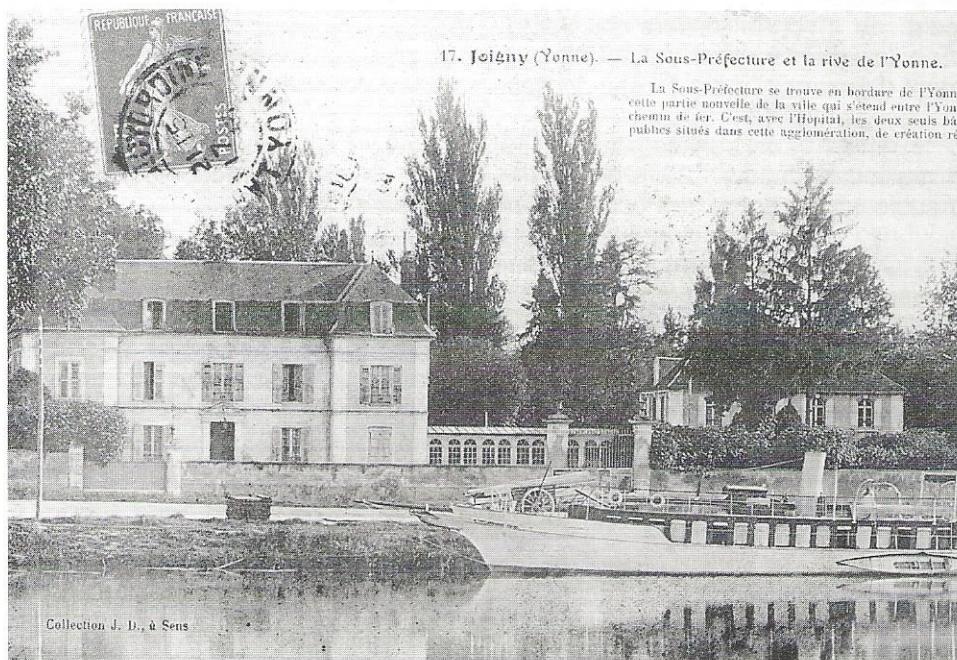
Air « *Les Petits Chagrins* »

Ah! voyez-vous, j'ai du guignon,
Et pour avoir collé un gnon
A ma clér' femme,
Un petit gnon pas trop méchant,
Belle-maman, d'un ton tranchant,
M'appelle infâme...
Puis ell' dépêche son mari
Pour me faire mettre au pilori
Par le ministre.
Que refuser au sénateur?
On se moqu' bien des électeurs
Que j'administre...
En vain, contre mon plac'ment,
Tout le Conseil d'arrondissement
Et tous les maires,
Ont protesté avec ardeur,
Rien n'a pu vaincre la raideur
De ma bell'mère.
Et pour un geste machinal,
Un vit, spectacle peu banal,
Deux brav's gendarmes,
Faire l'expulsion d'un sous-préfet
Qui n'avait pu flétrir Rivet
Malgré ses larmes.
Cela vous prouve, mes amis,
Qu'il ne faut pas avoir d'enn'mis
En politique.
Votant trop régulièrement
En faveur du gouvernement
D'a République.
Dans ce pays républicain
L'Égalité n'est qu'un mot vain,
Mais, au contraire,
Tous nos fameux législateurs
Ne sont que les plâ's serviteurs
De l'arbitraire. LOUIS DE SIMIANES.



L'EXPULSION DE JOIGNY

Joigny 2-10- 90



Collection J. D., à Sens

Il serait superflu de vanter la manière aimable dont Monsieur le Sous-Préfet et Madame de Vilers, secondée par sa charmante famille, ont fait les honneurs de leur salon décoré avec un goût parfait: l'affabilité et la grâce étaient au dessus de toutes louanges.

Qu'il nous suffise de dire que la fête a été complète. Les danses commencées vers neuf heures ont duré jusqu'à quatre heures du matin. Un brillant souper est venu terminer cette délicieuse soirée. Il faisait grand jour lorsque les dernières personnes se sont retirées".

(Extrait du journal de Joigny de septembre 1863).

Mais il arriva aussi un événement moins divertissant pour l'intéressé. Au début de notre siècle un certain sous-préfet rencontra quelques difficultés familiales qui l'obligèrent à quitter Joigny. N'avait-il pas réglé un petit différend conjugal en giflant son épouse? Oh! une petite gifle bien légère, lui semblait-il, mais c'était ignorer la réaction de sa belle-mère qui fit immédiatement jouer ses relations et ses appuis politiques. L'affaire arriva jusqu'au ministère et notre pauvre sous-préfet fut frappé de déplacement malgré l'intervention des Conseillers de l'arrondissement et de tous les maires indignés par la mesure répressive infligée à un administrateur qu'ils jugeaient professionnellement sans reproches.

Deux gendarmes furent chargés de l'expulsion tandis que les chansonniers de l'époque s'emparèrent de cet événement peu banal.

Un décret-loi du 10 Septembre 1926 sonna le glas de plus de 80 sous-préfectures françaises par mesure d'économies budgétaires. Dans le département de l'Yonne celles de Joigny et de Tonnerre furent supprimées. L'arrondissement jovinien fut scindé en deux zones rattachées, l'une à l'arrondissement d'Auxerre, l'autre à celui de Sens.

Les services administratifs sous-préfectoraux implantés dans la cité maillotine depuis 126 ans disparaissaient, laissant inoccupé le vénérable immeuble acquis après tant de patientes recherches.

Qu'allait-être le sort d'un bien, propriété du département, devenu sans usage?

DE LA SOUS-PREFECTURE A LA TRESORERIE PRINCIPALE DE JOIGNY

En 1929 Albert Garnier devient le premier magistrat de la ville dont le nombre d'habitants s'accroît progressivement. La population scolaire suit une courbe semblable. Les établissements scolaires sont à rénover et agrandir en ce qui concerne l'enseignement primaire.

La construction d'un grand groupe scolaire moderne est le projet primordial du maire. Mais où l'implanter? Dans la vieille ville ne se trouve aucun espace libre suffisamment vaste alors que le quartier du Faubourg du Pont est plus aéré et offre des possibilités d'acquisitions.

DATES	PREFETS DE L'YONNE	SOUIS PREFETS DE JOIGNY	MAIRES DE JOIGNY		LIEUX DE LA SOUS-PREFECTURE
1800	ROUGIER LA BERGERIE	RAGON	LACAM J.Baptiste (1800-06)		
1806			LACAM J.Baptiste	BILLEBAULT J.Baptiste (1806-15)	dans une partie de l'Hôtel de Ville de Boffrand mise en communication avec la demeure privée (attenante) de J.B. LACAM.
1810					
1811		RAGON-GILLET (1811-14)			
1813	Barno de FERMONT				
1814	GAMOT				
1815	Comte de GOYON	DUGIED Pierre-Henry	LECOMTE Louis (1815)		
1817	Marquis de GRAVILLE	BUSSON Bernard Julien	CHAUDOT Antoine (1815)		
1820					
2-9-1825				projet de location (1824-26)	Demande d'achat d'un bâtiment par la S.P.
				// achat (1825)	Refus de la vente (échec)
				// // achat (1826)	- Maison BILLEBAULT 18 Rue St Jacques (échec)
					- Maison des Orphelinnes 29 Rue St Jacques (échec)
1830	POMPEI (1830)				
1832					
1833	Viscomte de BONDY (1833-41)	LESIRE Alexandre (1833-41)	THIBAULT Claude (1832-40)		
1837					
1840				location	
1841	ALADIN Léon (1841-48)	AUFREIRE de la PREUGNE (1841-43)	LACAM Pierre François (1840-44)	//	- Maison LESIRE (1839-41) peut-être depuis 1832
1843		FRONENT (1843)	CHAUDET Antoine (1844-46)	//	- Maison NOEL Rue dans le Château 1840
1844		LAUTOUR-MEZERAY (1844-47)	LEFEVRE ARRUAULT Charles (1846-48)		- Maison CHARIE Quai de l'Yonne 1842
1848	succession de 6 Préfets				
1849	BOULANGER Ernest (1848-49)	WASSE (1848)			
1850	Marquis de MONTENCIN (1848-50)	BAULIEZ de MONTBEL (1848)	GRENET Dominique (1848)	projet d'achat (échec)	- Maison RAGON-PRESSOUVILLE (Quartier St André) 1849
1851	BAUSMANN O. (1850-51)	DAVILLIER de PONTES (1850-52)	MOREAU Simone (1848-54)	location	- Maison ARRAULT Place de l'Hôtel de Ville 1849
1853	D'ORNANO (1851-53)	BARRAULT de ST-ANDRE (1852-1858)			
1854	CHAMBLAIN (1853-1856)		LEFFREVE-DEVAUX CLAUDET Antoine	projet d'achat (échec)	- Maison HEUX (Hôtel Berry) Place de l'Hôtel de Ville 1850
1855	BOITTELLE (1856-58)		RIVAILLE Eugène (1855)	location	- Maison LAFIETTE Pg Saint Jacques 1850-53
1855			BOURRON Etienne (1855)	Acheter par le département (10-9-53)	- Ancienne Maison de l'Arquebuse propriété de Monsieur GAUNE-GENT
1859	Baron MICHEL Eugène (58)	GASC (1855-60)			Quai de la Dune.
1860			REBILLARD Berthélémy (1858)		
1861			COUTURAT Pierre (1858-70)		
1862	CHADEAUX (1861-62)	DE CAS-BIANCA (1861)			
1863	SORRIER R. (1863)	LARIGOUZ de CIVRIEUX (1862-1863)			
1865		LE MYRE de VILERS (1864-47)			
1867	TARBE des SABLONS (66-70)	LE MERCIER (1865-70)			
1870		LA COUR (1870-71)	CHAUDOT Antoine (1870-71)		
1871	RIBIERE (1870-73)	Comte de GOLSTEIN (1870-71)	BONNEROT Henri (1871-74)		
1874	DUCREST de VILLENEUVE (1871-76)	DROUET (1873-74)			
		Vicomte de BARREY (75-76)	BOURRON Etienne (1874-75)		
			COUTURAT Pierre (1875-76)		
			BONNEROT Henri (1876-86)		
1877	HENDLE E. (1877)	LEMPERANI (1877)			
1879	ROUSSEL Ch. (1878-80)	ALLAIN-TARGE (1878-79)			
1880	MAULMOND (1880-81)	GIARD de VASSON (80-83)			
1886	LAFFOND (1882-83)	JACQUEMONT V. (1884-85)	DELECOLLE Hippolyte (1886-88)		
1888	FAURE (1884-88)	SIMON (1886)	ZANOTTE Philippe (1888-96)		
1889	BOUDIER (1889-93)	JUSTIN (1887-94)			
1894	DE LUZE Ed. (1894-96)	BUY A. (1895-19-.)	BESNARD Félix (1896-1913)		
1895	DE MARCERE (1897-98)				
1899	MASCLET (1899)				Réfection des locaux du pavillon principal (1896)
1900	GODEFROY R. (1900-19-.)	BAILLY Charles-Joseph 29-3-1906			Ecoulement des eaux (1898)
1902					
1906					
1910	MARTY				
1913			VACQUETER Auguste (1913-26)		
1914	LETAINTURIER	ROUSSILON G. (1914-1920)			
1920		VIGNON André (1920-1923)	GERBEREUX (1923-27)		
1923			BARANGER Georges (1926-29)		
1926					
1929			GARNIER Albert (1928-)		
1930					

• La période révolutionnaire de 1848 a vu se succéder à Austerlitz au moins six Préfets, cinq n'étant restés en poste que quelques jours à quelques semaines avant de donner leur démission tels :						
ROBERT Théophile	VILLETAUD de GUEURE	UZANNE Aimé	QUENOT- (DEMY-PARIS)	BOULEAGE		
↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓
1 JOURS	5 JOURS	37 JOURS	1 MOIS 1/2	6 JOURS		
					du 29.06.48	
					au 05.12.48	

Ainsi la municipalité achète-t-elle, dès 1929, l'emplacement des tanneries désaffectées (16). Puis, sans attendre, Albert Garnier entame des négociations avec le département qui accepte en 1930-31 l'aliénation de la majeure partie des jardins privés de l'ancienne sous-préfecture au bénéfice de la ville de Joigny.

Les deux emplacements (tanneries et jardin privé) se jouxtent. Dès lors la municipalité possède un espace bien suffisant pour édifier la nouvelle école.

Signalons que depuis 1929 le maire avait obtenu l'autorisation préfectorale d'installer provisoirement une classe primaire dans la sous-préfecture inoccupée et cela durant la construction de la "MAISON DES ENFANTS" ou groupe scolaire Albert Garnier (17) destiné à recevoir tous les garçons de la ville. De même une autre salle du bâtiment et le jardin servirent chaque Jeudi aux activités manuelles et sportives des pupilles féminines du patronage laïque jovinien (P.L.J.) quand, quelques années plus tard, le département de l'Yonne n'ayant plus aucun intérêt à garder l'immeuble dont il était propriétaire proposa à la ville de le lui céder. L'acte de vente fut signé le 10 Novembre 1936.

En 1940 sous le mandat de Victor VERRIER, successeur d'Albert GARNIER, la trésorerie principale s'installe Quai de la Butte (18) dans notre ancienne sous-préfecture. Mais il faut attendre le 10 Octobre 1994 pour que l'Etat se porte acquéreur de ces bâtiments et que la ville se trouve ainsi dégagée de leur entretien. C'est alors que sont entrepris les travaux d'agrandissement qui ont fort bien respecté le style du vieil édifice. L'inauguration de cet ensemble remonte au 13 Mai 1996 par Monsieur Alain LAMASSOURE Ministe délégué au budget en présence de Monsieur le Député Maire de Joigny, P. AUBERGER.

Pour bon nombre de vieux joviniens de souche le souvenir du temps où Joigny était chef-lieu d'arrondissement ne s'effaça que très lentement car le lieu où ils allaient payer leurs impôts n'était point, à leurs yeux, la Perception et, bien moins encore, la Maison de l'Arquebuse mais toujours

"LA SOUS-PREFECTURE"

16.- Emplacement actuel du terrain de sport du Groupe Garnier.

17.- Le Groupe Garnier accueillit les élèves pour la 1ère fois le Lundi 1er Octobre 1934, jour de la rentrée.

18.- Appellation rappelant l'emplacement de la butte de tir des Chevaliers de l'Arquebuse avant 1789.

LA VIE EST COURTE, AU CIMETIERE COMMENCE L'ETERNITE.

Par Eliane ROBINEAU

Actuellement il n'y a JOIGNY qu'un seul cimetière. Pourtant au cours des siècles il exulta plusieurs lieux de sépultures

CIMETIERE SAINT ANDRE :

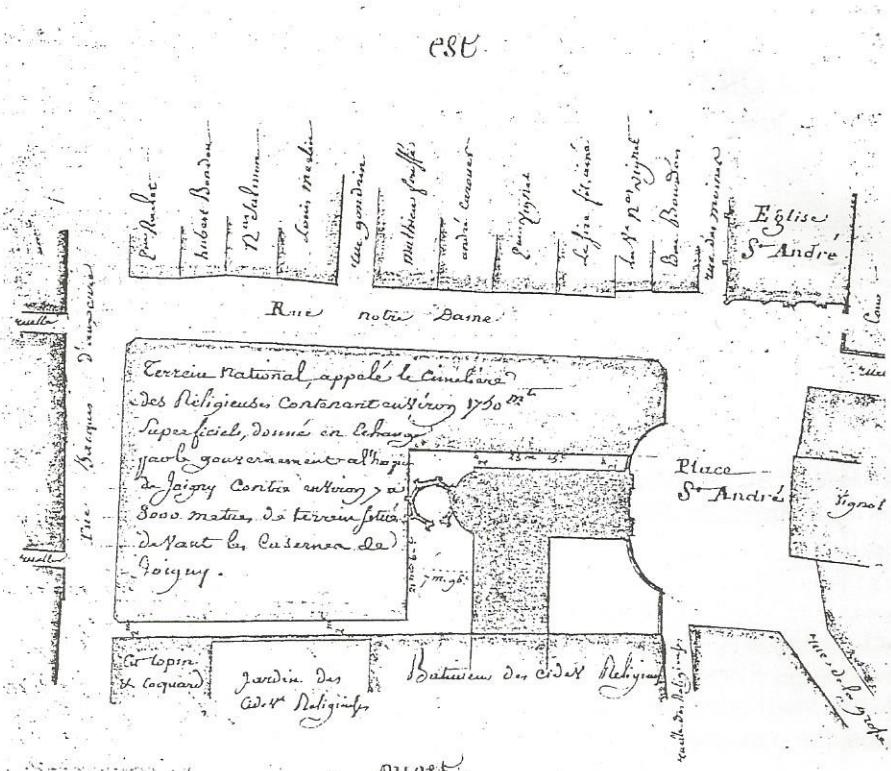
"En 1080 Geoffroy Comte de JOIGNY concède à Dieu, à sa très sainte Mère et aux moines de la Charité sur Loire, l'église Sainte Marie située en dehors du château de JOIGNY " selon Max Quentin (1860 Cartulaire Général de l'Yonne.)

Le Comte fut donc le fondateur du Prieuré Notre Dame, ayant eu l'accord du Seigneur Hughes, Abbé de CLUNY. Le 14 Septembre 1085 RICHER Archevêque de SENS consacre l'Eglise du monastère hors l'enceinte des murs de la ville. Le Prieur a le choix d'un prêtre pour administrer les sacrements aux fidèles, les curés des paroisses Saint Thibault et Saint Jean ne seraient que des vicaires

Le Prieur considérait comme le premier de ses priviléges le droit de donner la sépulture dans l'enclos contigu au prieuré. Ce cimetière était le seul de la ville de JOIGNY et le Prieur percevait un droit pour chaque sépulture. Les offrandes faites à l'occasion des enterrements et les droits recouvrés sur les sépultures représentaient de très importants revenus.

De nombreux personnages avaient choisi l'enclos de la communauté comme dernier lieu de repos.

Le chroniqueur DAVIER mentionne les noms de comtes, comtesses, archevêques dont les tombeaux se trouvaient dans l'église priorale : GEOFFROY le fondateur, ROBERT évêque de CHARTRES, GUILLAUME Ier, GUILLAUME II, Isabelle de CHARLIEU, Jean de CHALON, Jean de NANTON archevêque de SENS. Ces nombreuses sépultures ont disparu après la Révolution. Cependant on peut encore en voir une dans le bas-côté de l'église Saint André.



Plan du Cimetière Saint-André



Sceau de la Comtesse Jeanne

En 1196 le curé responsable de Saint André s'élève contre le privilège du Prieur. Il revendique le droit de donner sépulture "à qui il lui plaisait". Il demande l'arbitrage de l'Archidiacre de SENS. En 1204 il eut gain de cause quant au droit de sépulture et à la moitié des offrandes.

Les Prieurs continuèrent à défendre la priorité de leur cimetière contre le Directeur de l'Hôpital Saint Antoine, puis contre la Comtesse Jeanne de VALOIS, contre les curés de Saint Jean puis de Saint Thibault (ces différentes contestations seront étudiées plus loin.)

Les Prieurs se succédèrent, jaloux de leurs prérogatives et de la perception des droits sur les sépultures.

Vers 1540 Jean FERRAND grand Archidiacre, Chanoine official de SENS, Vicaire Général de Monseigneur Le Cardinal de BOURBON fit construire une chapelle dédiée à la Vierge au milieu du grand cimetière de JOIGNY: "Cette chapelle bâtie en octogone ayant huit piliers buttants en pierre de taille présente diverses figures en relief qui l'entourent, elle a 14 pieds de diamètre dans oeuvre, 25 pieds de hauteur, le dôme compris" (procès-verbal de la visite de la chapelle des Ferrand tiré de la notice du Comte Tryon de Montalembert (BSSY 1859).

Au pied et en face de l'autel de ladite chapelle est une grande tombe de pierre autour de laquelle sont gravés les mots suivants:

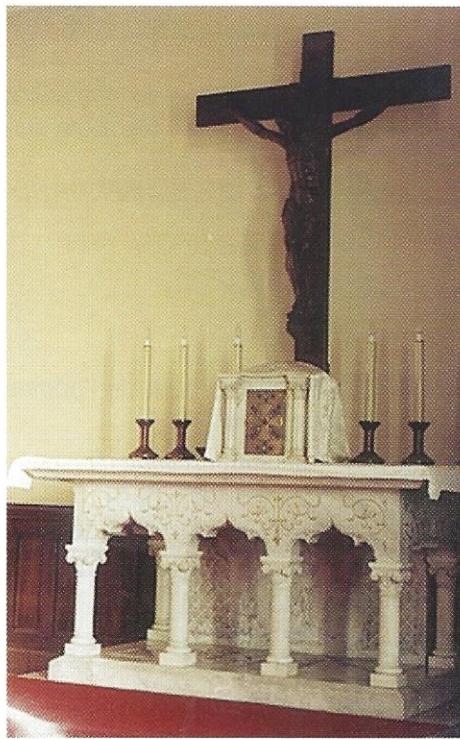
*"En l'année D quatre honorable homme Etienne FERRAND n'a sur
à la mort - sy fort - cy dessous
son corps ne soit gisant
mangé des vers, enterré et mis en poudre
Priez Dieu qu'il le veuille absoudre..."*

Selon le sieur LEFRANC, Prieur de l'hôpital on ne gravait pas sur les tombes le mot mille. Ainsi la date serait 1504.

*"Sous la tombe se trouvait un caveau de 8 à 10 pieds dans lequel
sont encore quatre cercueils".*



Rue Notre-Dame et emplacement de l'ancien cimetière



Autel de la chapelle de l'hôpital au pied duquel furent réunis les ossements de la comtesse Jeanne et de quelques comtes de Joigny lors de la construction de cette chapelle

Cette ancienne chapelle sépulcrale des FERRAND sert actuellement d'annexe au Tribunal Civil de JOIGNY.

En 1749 il y a reconstitution des terres du prieuré.

En 1780 ont lieu les dernières inhumations à Saint-André.

A la Révolution (1793) la ville de JOIGNY prend possession du cimetière Saint-André :

"En Mars 1827 ont été enlevées les terres de l'ancien cimetière, l'espace que présentera le fossé quand il sera comblé sera destiné à former une sorte d'esplanade propre aux jeux de quilles, délassement de nos vigneron. Plusieurs rangées de tilleuls seront plantés". (Arch. municipales, délibération C.M.)

Il faut savoir que les terres de Saint-André ont servi à remblayer les fossés de la ville au 19ème siècle. En 1828 il a été construit un mur d'enceinte de la promenade du tribunal à l'emplacement du mur de clôture de l'ancien cimetière (à hauteur de siège).

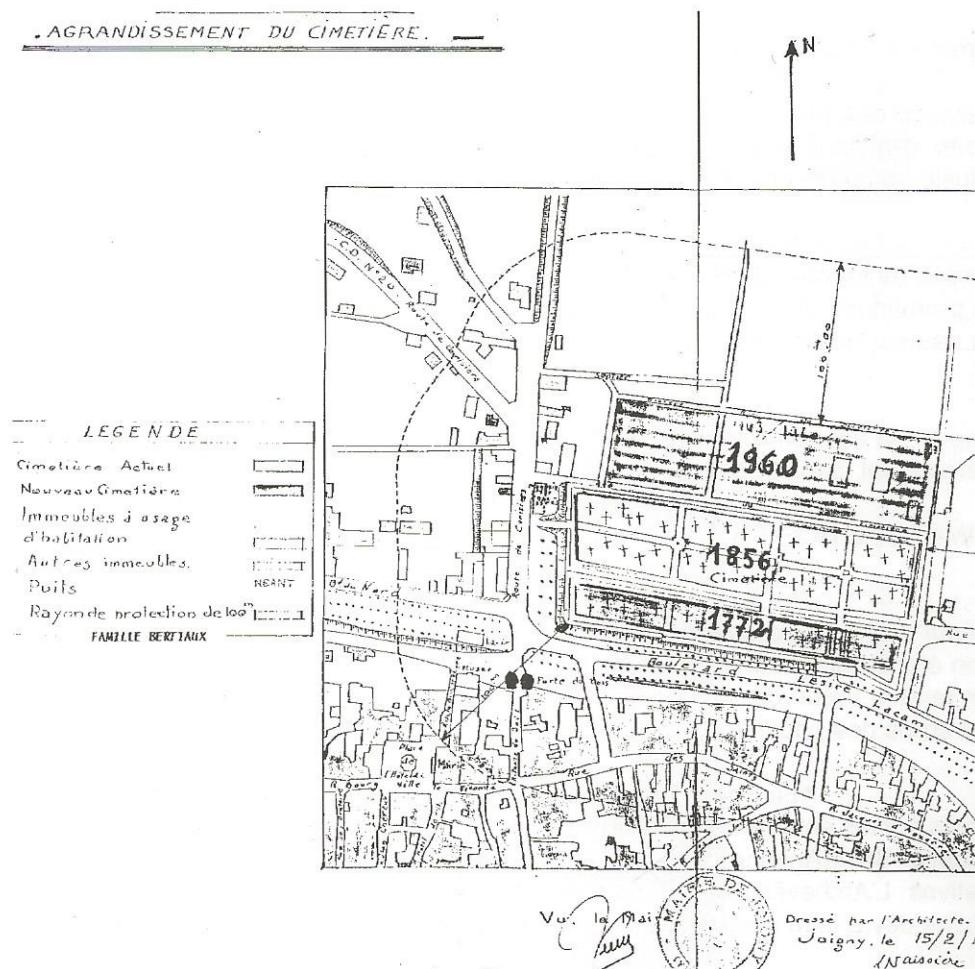
En mars 1848, bien que l'usage du cimetière Saint-André ait cessé depuis 45 ans, on retrouve une grande quantité d'ossements transportés au cimetière actuel, sans trop de cérémonie (Arc. municipales).

CIMETIERE HOPITAL SAINT-ANTOINE:

Le maître de l'hôpital Saint-Antoine, excédé de devoir payer au Prieur de Notre-Dame un droit de sépulture pour chaque indigent qui mourait dans son établissement fit bénir en 1318 par Guillaume de Melun, Archevêque de SENS un terrain, voisin de son hôpital, sis sur la paroisse Saint-Thibault pour y enterrer les corps des pauvres qui y décédaient.

Le Prieur Nicolas de Percy, craignant de perdre le bénéfice de ses droits sur les enterrements de Joviniens qui se seraient fait enterrer au cimetière de l'hôpital Saint-Antoine demanda à l'official de Sens de tenir compte de ses prérogatives. L'Archevêque de Sens n'accéda pas à la demande du maître de l'hôpital qui ne devra faire enterrer dans son cimetière que les indigents et personne d'autre.

AGRANDISSEMENT DU CIMETIÈRE



Différentes étapes de l'Aggrandissement du cimetière actuel

CIMETIERE DE L'HOPITAL DE TOUS LES SAINTS

Jeanne de JOIGNY fille de Jean III épouse de Charles de VALOIS "hors espérance d'avoir des enfants s'adonne à la piété et à la dévotion", fit bâtir l'hôpital au delà des ponts. Elle y avait fait adjoindre une chapelle et un cimetière.

C'est alors que le Prieur Nicolas de PAROY s'inquiète et engage une procédure pour faire respecter ses droits. La Comtesse par une charte d'Août 1336 concède au Prieur "une rente compensatrice de 60 sols à prendre sur les revenus de l'hôpital et la moitié des oblations qui s'y feraient à l'occasion des sépultures de ceux qui n'étaient pas du nombre des pauvres, auraient dévotion de se faire enterrer dans ce cimetière qui n'était destiné que pour eux". (Echo de JOIGNY n° 42 G. Macaisne.)

Lors de la reconstruction du pont et la démolition de l'église primitive afin de tracer la nouvelle voie du Faubourg, le Prieur LEFRANC écrivit dans le nécrologue de l'hôpital :

"on exhuma en 1763 les restes des bienfaiteurs inhumés dans le chœur du côté de l'Epître les os du très illustre Prince de NOYERS du côté de l'Evangile les os de Miles et Jean de NOYERS sous les marches de l'autel un cercueil en plomb qui contenait les os de Jeanne de VALOIS".

Dans une courrette intérieure contiguë à la sacristie et à la chapelle se trouve encore une pierre tombale du 16ème siècle d'un Maître ou d'un Frère Pierre SAUBIC décédé le 28 Mars 1520.

CIMETIERE DES CAPUCINS :

En 1609 le Cardinal Pierre de GONDI fait venir à Joigny des Capucins et leur fait construire un couvent. Ecole St-Jacques et maison de retraite occupent actuellement cet emplacement. Mais le lieu convoité par Pierre de GONDI est occupé depuis le XIIIème siècle par la maladrerie St-Jacques, ses religieux et ses contagieux. Le Cardinal fait transférer sans attendre et à ses frais cette maladrerie à Epizy en bordure de l'Yonne. Dès le 25 Octobre 1609 l'Evêque d'Auxerre peut consacrer l'église St-Pierre-St-Paul, la chapelle et le cimetière des Capucins.

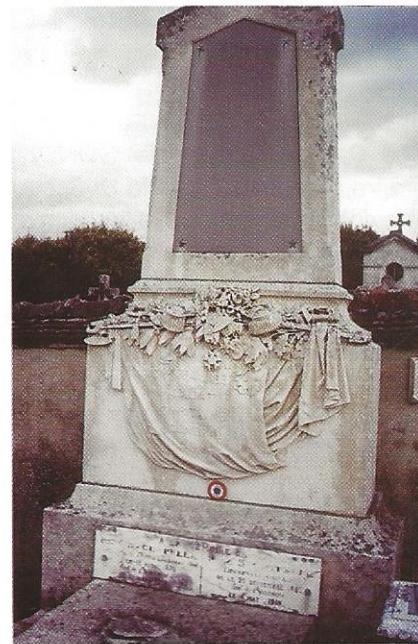
A la Révolution les moines sont chassés, le couvent vendu comme bien national et le cimetière abandonné.



Pierre tombale
d'un des maîtres de l'hôpital



Entrée du Couvent des Capucins



Tombe du Général W. Hendsh (1861) entetenu par le Souvenir Français

CIMETIERE D'EPIZY :

A la même époque 1609, selon le voeu du Cardinal, la nouvelle maladrerie est édifiée à Epizy en bordure de la rivière dans un lieu appelé alors "clos de la Santé". Dès le 27 Juin 1609 elle devient une annexe de l'hôpital St Antoine.

La tradition familiale de propriétaires d'une demeure en partie XVIIème siècle veut, qu'avant 1900 près de soixante squelettes aient été exhumés lors de travaux de terrassement effectués dans le jardin. Serait-il possible que ce lieu fût le cimetière de la maladrerie que nous ne savons plus localiser de nos jours? Mais signalons que cet emplacement est lui aussi proche des rives de l'Yonne.

CIMETIERE SAINT JEAN : (Chronique de PERILLE-COURCELLE, (bibliothèque municipale)

"En Décembre 1827, en creusant un trou pour la descente de conducteur de paratonnerres, du côté Nord de l'église St-Jean, on a trouvé à quatre pieds de profondeur une tombe en pierre creusée contenant quelques ossements".

En Août 1829 trois tombes ont été découvertes sous la sacristie (situé en face du château). Quelle époque peut-on assigner à ces tombes enfouies dans l'enceinte du château près de l'église?

En Novembre 1830 trois pierres tumulaires sont trouvées sous le chœur de Saint Jean puis transportées près de la maison du sieur FENEUX, rue de la Grosse Tombe, de nos jours rue Dominique Grenet.

PERILLE-COURCELLE a copié les inscriptions gravées:

- Claude GAULTIER sieur de Bourrienne mort en 1685, Conseiller du Roi.
- François DELAPREE Commissaire des Guerres.
- Marie GAULTIER femme de François DELAPREE morte en 1686.
- Dame Florence ARNAULT épouse d'Antoine CHAUDOT morte en 1752.

(Chronique de Pérille Courcelle, Bibliothèque Municipale)



Monument aux morts de 1870



Tombe d'un compagnon du Tour de France



Tombe de la famille d'ALBIZZI

CIMETIERE SAINT THIBAULT :

En 1578 le curé de Saint Thibault voulut se décharger de l'obligation de faire la sépulture de tous ses paroissiens au cimetière Saint André. "Il persuada ses fabriqueurs et autres habitants de sa paroisse qu'il leur serait plus honorable et plus commode d'avoir un cimetière qui leur fût uniquement destiné pour leur service et où les corps de leurs défunts ne fussent point mêlés avec ceux des étrangers. Les fabriqueurs achetèrent un terrain contigu à leur église qu'ils firent fermer de murs et attendirent une occasion favorable de le faire bénir". (Histoire du Prieuré Notre Dame de Joigny de l'Ordre de Cluny - manuscrit 18ème - Bibliothèque de JOIGNY).

Henry Le MAIGNEN Evêque de DIGNE, s'étant trouvé de passage à JOIGNY, ils l'engagèrent à leur rendre ce service. Le 18 Mars 1578 le Prélat procède à cette bénédiction. Dom ALLEN, "Prieur de choc", accompagné de deux notaires, signifia son option, se rendit sur les lieux, mais le peuple "se mit tout d'un coup à jeter de grands cris et à s'emporter en menaces violentes contre le Prieur".

Craignant la mutinerie, Dom ALLEN se retira, céda, et s'en remit à la justice. Plus tard le Prieur eut gain de cause et le cimetière de Saint André resta le seul de la ville.

Il y a tout lieu de croire que la mise en service du cimetière Saint Thibault existera par la suite, se développa, car en 1766 les habitants gravement incommodés par ce terrain exigu, saturé de cadavres en demandaient la disparition. En effet il fallait apporter en même temps que le cercueil la terre pour le recouvrir!

"Le cimetière pris sur une place publique ne contenait que 15 à 16 cordes au plus. De plus les murs vieux et caducs menacent ruine, ils ne peuvent soutenir l'effort des terres dont le nombre de corps entassés les uns sur les autres a porté l'élévation intérieure à plus de sept pieds du niveau des terres. De plus les mauvaises odeurs corrompent la salubrité de l'air et peuvent entraîner des maladies contagieuses".



Ossuaire du cimetière de Saint Thibault

On propose d'abandonner le terrain occupé par le vieux cimetière contre un autre "situé au delà de la porte du Bois, espace vague et inutile en soi. Requête datée du 9 Août 1767". Plusieurs délibérations sont nécessaires et le 3 Mars 1771 l'accord est signé.

Les paroissiens abandonnent le vieux cimetière et s'engagent à fournir un terrain, à l'enclore, à le construire et à y faire ensevelir les ossements enlevés près de l'église; de plus ils se chargent "de faire un revers de pavés de trois pieds de large le long des murs de Saint Thibault, à les recrépir et à les jointoyer... de manière qu'il n'en puisse résulter aucun inconvénient pour ladite église... Il ne pourra être construit aucun édifice sur ladite place! "

Nicolas MERCIER pour 553 livres se voit octroyer l'adjudication des travaux nécessités pour l'aménagement du nouveau cimetière.

Le 6 juin 1771 les terres sont enlevées et la place nivélée mais "les murs et les piliers butant et costé de midy sont à découverts, ce qui met l'église en danger de s'écrouler".

En Août 1771 une protestation est élevée par le Saint-Siège car "toute cette entreprise a été faite sans le consentement du Prieur".

Le 19 Février 1775 l'église serait en "éminent péril". Une sommation est faite exigeant des réparations urgentes. Le 4 Avril il est requis que tous "les étayements soient faits et mesures et précautions prises pour arrêter la ruine et la chute de l'édifice".

En 1791 les travaux ayant été exécutés par Jean MALLARD, l'église Saint Thibault fut déclarée unique paroisse de JOIGNY car Saint Jean était devenue temple de la raison et Saint André relativement vétuste. Saint Thibault fut ouverte au culte (sauf du 7 Mars 1794 au 8 Mars 1795 et d'Août 1798 à Février 1800).

Grâce aux vieux marguilliers et officiers municipaux de 1775 l'église était sauvée.

Le cimetière communal mis en service et agrandi était ouvert à toute la ville. Il fut bénit le 30 Juillet 1783 en présence de trois curés et le vieux cimetière Saint-André devint possession de la ville de Joigny en 1793.

NOUVEAU CIMETIERE MUNICIPAL :

Le 13 Prairial An XII (1804) le terrain acheté par les paroissiens sera partagé entre les trois paroisses :

- Partie Est pour Saint André
- Partie centrale pour Saint Jean
- Partie Ouest pour Saint Thibault.

Le 1er Mai 1826 cette obligation de terrains réservés aux trois paroisses sera supprimée. Le choix des lieux de sépulture est donc libre sans distinction.

Pour les inhumations les redevances sont payées à la ville, les numéros de concessions apposés sur les murs des pourtours.

En 1827 l'agrandissement du cimetière est nécessaire vu l'accroissement de la population et l'usage des mausolées. Deux terrains de vieilles vignes seront achetés, l'un de six ares acquis à Monsieur BILLEBAULT, l'autre de vingt et un ares descendant jusqu'au chemin de la Collinière appartenant à Monsieur Jules CHARIE.

La démolition du pan de mur qui touchait le côté méridional de la porte Saint Jacques a fourni une partie des matériaux, surtout de cailloux, pour ces travaux d'agrandissement.

En 1841 le Conseil Municipal fixe le prix des cases à perpétuité :

- une case 100 Fr.
- deux cases 85 Fr. l'une
- trois cases et suivantes 70 Fr. l'une.

En 1856 nouvel agrandissement, ouverture d'une porte dite "porte des pendus" permettant l'admission des convois des suicidés par cette porte ouvrant route de Cerisiers.

En 1960, achat d'un nouveau terrain pour une nouvelle expansion du cimetière communal.

En 1998 nous avons emprunté les nombreuses allées du cimetière, longé les sépultures des différents maires, sans oublier la stèle des morts de la guerre 1870-71 à ESNON, le carré du Souvenir Français, les tombes de bienfaiteurs de la ville: famille IBLED, de curés bien connus (DECHAMBRE - VULLIEZ) de résistants (HERBIN, PANNEQUIN), de certains notables de la ville (des PIO-CHARD de la BRULERIE au Général Wilhem HENDSH sans oublier l'ANGEVIN, Compagnon du Tour de France). On compte plus de 3859 sépultures dont 2475 dans le vieux cimetière.

Que de gens indispensables reposent en paix...!